



► **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**  
29 juin 2022

## La Fédération Française des Espaces de Rencontre Enfants-Parents publie son plaidoyer

*Accompagnons et soutenons les enfants victimes de violences familiales*

S'appuyant sur les articles 8.1 et 9.3 de la Convention des Droits de l'Enfant et poussés par la dynamique des politiques publiques de l'Enfance et de la Famille, des lieux de rencontre enfants-parents se sont multipliés depuis 1986 en Europe. La Fédération Française des Espaces de Rencontre Enfants-Parents accompagne les espaces de rencontre depuis 1994 sur tout le territoire national. A la faveur des élections présidentielles et législatives en avril et juin 2022, elle publie aujourd'hui un plaidoyer, avec 5 fédérations partenaires. S'appuyant sur les articles 8.1 et 9.3 de la Convention des Droits de l'Enfant et poussés par la dynamique des politiques publiques de l'Enfance et de la Famille, des lieux de rencontre enfants-parents se sont multipliés depuis 1986 en Europe. La Fédération Française des Espaces de Rencontre Enfants-Parents accompagne les espaces de rencontre depuis 1994 sur tout le territoire national. A la faveur des élections présidentielles et législatives en avril et juin 2022, elle publie aujourd'hui un plaidoyer, avec 5 fédérations partenaires.

**La Fédération Française des Espaces de Rencontre Enfants-Parents soutient les enfants, accompagne les familles et la parentalité.** Sur les 200 associations, établissements publics ou collectivités territoriales existants en métropole et territoires d'Outremer gérant 400 lieux d'accueil espaces de rencontre, la FFER en fédère 140. Elle prodigue son expertise au moyen de formations, d'événements tels que des journées d'étude, des colloques ouverts aux professionnels de santé encadrant, comme aux familles et au grand public et d'écrits sur la pratique.

**En 2022, environ 20 000 familles et 34 000 enfants ont ainsi été accompagnés par les espaces de rencontre enfants-parents.**

Par ses actions de lobbying, l'association reconnue d'intérêt général loi 1901 participe à des groupes interministériels et bénéficie du soutien du ministère de la Justice, du ministère des Solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées. La FFER produit également des publications qui traitent de l'impact sociétal que peut générer la transformation des schémas familiaux, l'évolution de la parentalité, les avancées législatives en matière de droit des enfants, les situations de ruptures au sein de la cellule familiale et l'avancement des solutions d'accompagnement.

Grâce à leur mission d'accompagnement, **ces lieux gratuits, neutres, transitoires et sécurisants, dans l'intérêt supérieur de l'enfant, incarnent un terrain de jeu indispensable pour lui donner accès à sa propre histoire familiale.**

## Publication du plaidoyer

*Accompagnons et soutenons les enfants victimes de violences familiales*

**Co-écrit entre 6 fédérations partenaires engagées dans la prévention et la protection de l'enfance (voir en annexe), le plaidoyer présente ses 6 recommandations à mettre en œuvre dès 2022 :**

**I** - Que les enfants puissent être entendus plus largement dans les procédures qui les concernent,

**II** - Des moyens financiers pour les espaces de rencontre enfants-parents afin qu'ils puissent être reconnus comme des lieux dans lesquels l'enfant pourra être écouté individuellement et/ou collectivement.

Cette attention à la parole de l'enfant lui permettra aussi d'être informé et orienté vers d'autres lieux d'accompagnement dès que ce sera nécessaire et conformément aux règles de l'autorité parentale.

**III** - Des moyens financiers complémentaires, permettant l'adaptabilité des accompagnements, dans le respect des annonces du Grenelle des violences conjugales (mesure concernant les espaces de rencontre - 30 millions d'€ prévus en 2019).

**En outre, la FFER développe actuellement une stratégie de mécénat pour ses activités propres.**

**Dans une volonté de nouer des partenariats avec des entreprises, la fédération souhaite sensibiliser les DRH comme les parents aux risques psychosociaux face aux ruptures intrafamiliales.**

**IV** - La prise en compte des questions de parentalité dans les mesures d'accompagnement des violences conjugales.

**V** - A être associés à la réalisation du kit de formation prévu dans le Plan de lutte 2020-2022 contre les violences faites aux enfants et le financement public de ces formations.

**VI** - Des moyens pour développer l'accompagnement des professionnels et financer ces recherches françaises et européennes.

La FFER bénéficie du soutien financier du Service de l'Accès au Droit et à la Justice et de l'Aide aux Victimes (SADJAV) du ministère de la justice, de la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) du ministère des solidarités et de la santé, de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) et de la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA). Elle inscrit son action dans des partenariats engagés avec les grandes fédérations représentatives dans la prévention, la protection, l'accompagnement des personnes et la parentalité et avec l'Université d'Angers.

### La FFER en chiffres

**1994 : Création de la Fédération Française des Espaces de Rencontre Enfants-Parents à Paris**

**28 ans** d'existence

**4** salariées

**20 administrateurs-trices**

**16 correspondantes** régionales

**28 autres bénévoles** et volontaires

**200 espaces de rencontre**, associations, établissements publics ou collectivités territoriales

**400 lieux d'accueil** sur tous les territoires

**140 espaces de rencontre** adhérents à la FFER en mars 2022

### La FFER en image

*Président*

**Pierre Lalart**

p.lalart@ffer.org

06 07 57 90 94

*Déléguée Générale FFER*

**Emmanuelle Moraël**

e.moraël@ffer.org

06 89 36 81 04

*Communication et partenariats privés FFER*

**Maïa de Martrin**

m.demartrin@ffer.org

06 98 40 18 14

**Infos pratiques**

[www.ffer.org](http://www.ffer.org)

**Partenariats avec** : l'Union nationale des associations familiales (UNAF), la Fédération nationale de l'école des parents et des éducateurs (Fnepe), la Fédération Internationale des Relais Enfants-Parents Incarcérés (FREPI), le Groupe national des établissements publics sociaux et médico-sociaux (GEPSo), la Fédération nationale de la médiation et des espaces familiaux, (Fenamef), L'Association pour la promotion de la médiation familiale (APMF), la Fédération nationale du centre d'information des droits des femmes et de la famille (Fncidff), la Fédération nationale des associations et des centres de prise en charge des auteurs de violences conjugales et familiales (FNACAV), la Coordination nationale des centres de prise en charge des auteurs (CPCA) et la Fédération Citoyens et Justice.